



## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT <sup>1</sup>

-

### RECHERCHE D'UNE BRASSERIE POUR LA « FÊTE DE LA VILLE » dimanche 6 juillet 2025

Date limite de réception des candidatures : **le 19/06/2025 (cachet de la poste faisant foi)**

#### **ARTICLE 1 : Identification de la personne publique**

Mairie des Lilas  
96 rue de Paris 93260

#### **ARTICLE 2 : Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

##### **2.1 - Contexte**

La Ville des Lilas met à disposition un emplacement sur le domaine public communal pour l'installation d'une brasserie, en vue de l'exploitation relative à une activité d'un service de débit de boisson (licence 3) dans le cadre de la Fête de la Ville qui aura lieu le dimanche 6 juillet au Théâtre-Cinéma du Garde-Chasse.

##### **2.2 – Objectif**

L'objectif est de permettre aux habitant·e·s et usager·ère·s des Lilas de bénéficier d'une offre de bières et de softs, tout en participant à l'évènement « Fête de la Ville ».

#### **ARTICLE 3 : Critères d'éligibilité**

Les critères suivants seront pris en considération dans l'examen de la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public :

- Rapport qualité-prix des boissons ;
- Qualité des produits, et caractère éco-responsable de l'activité ;
- Soin apporté à l'esthétisme du stand ;
- Viabilité économique du projet ;
- Expérience et références du porteur de projet ;
- Capacité à fournir tous les documents demandés ;

---

<sup>1</sup> Au titre de l'article L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

- Une assurance de l'activité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- **Qualité et originalité de l'offre culinaire - 10 points**
  - Offre et gamme de prix accessible et adaptée.
  - Transformation et/ou assemblage des produits à bord de l'infrastructure de vente par l'exploitant et/ou son équipe.
- **Aspect environnemental - 2 points**
  - Gestions des déchets par le commerçant.
  - Réduire au maximum les produits non recyclés.
- **Aspect général des infrastructures de vente : 3 points**
  - Aspect extérieur soigné.
  - Habillage graphique professionnel et distinctif permettant d'identifier facilement l'infrastructure de vente.
- **Qualité du dossier de candidature : 5 points**
  - Dossier complet
  - Qualité et clarté de la présentation du projet.

#### **ARTICLE 4 : Conditions d'accueil technique**

L'occupant devra s'adapter au planning de l'évènement. La ville des Lilas mettra à disposition un espace de 10 m<sup>2</sup> maximum aux horaires et journées suivantes :

##### **- Dimanche 6 juillet 2025 :**

Horaires d'installation : de 14h à 15h30

Horaires d'exploitation : de 16h à 22h

Horaires démontage : 22h à 23h

Le stand sera installé devant le parvis du Garde-Chasse, 2 Avenue Waldeck Rousseau aux Lilas à proximité d'un raccordement à l'électricité, de tables et de chaises.

L'occupant n'aura droit à aucune indemnité de la part de la Ville pour toute entrave climatique, accidentelle ou fortuite à son activité, ou en cas d'annulation de l'évènement, quelle qu'en soit la cause.

#### **ARTICLE 5 : Hygiène et propreté**

L'occupant devra respecter toutes les règles susceptibles de s'appliquer à son activité, et notamment les règles d'hygiène, à l'assainissement et au tri sélectif des déchets. L'occupant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour évacuer ses propres déchets ainsi que ceux éventuellement générés par ses clients dans un périmètre proche de son installation. En aucun cas, ces déchets ne seront soufflés ou déposés sur le domaine public attenant.

#### **ARTICLE 6 : Conditions financières**

La mise à disposition de l'espace public est faite moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 3,10€/m<sup>2</sup>/jour.

#### **ARTICLE 7 : Pièces constitutives du dossier de candidature**

- Présentation succincte de l'activité (bières, softs + gamme de prix) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité valide ;
- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- Tout document que les candidat.es jugent opportun de présenter (notamment sur l'aspect environnemental) ;

#### **ARTICLE 8 : Transmission des candidatures**

Les candidat.es peuvent envoyer leur candidature par voie postale à la Mairie des Lilas ou par mail à l'adresse suivante : [marchespublics@leslilas.fr](mailto:marchespublics@leslilas.fr)

#### **ARTICLE 9 : Demande de précisions par les candidats**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter : [erichervieu@leslilas.fr](mailto:erichervieu@leslilas.fr)